

*Le lexique social chez Rutebeuf**

DULCE MARÍA GONZÁLEZ DORESTE

Les études du lexique social dans la littérature médiévale ont contribué à une compréhension globale plus juste de la société médiévale et en même temps ont ouvert un attrayant chemin pour de nouvelles recherches sur d'autres aspects de cette civilisation.

Notre travail s'insère dans cette perspective. Il ne prétend qu'être une petite contribution à ce domaine de la recherche.

Les textes que nous examinerons sont cinq poèmes¹, datés entre 1259 et 1279 approximativement, où Rutebeuf va s'adresser à la société de son temps en passant en revue les différents groupes sociaux. Nous essaierons d'y analyser les termes utilisés pour désigner les différentes catégories sociales en rapport avec leurs correspondants modernes. En même temps nous chercherons d'y dévoiler le portrait qu'il nous offre de la société de son temps.

En ce qui concerne son idéal social, il est vrai, comme dit G. Duby, qu'un auteur ne peut nous fournir les coordonnées mentales d'une époque, c'est-à-dire, son système idéologique, mais nous pouvons relever dans ses textes, par le moyen de son lexique, l'influence que sur lui ont exercé certains aspects remarquables de son époque.

Nous suivrons en grande partie pour l'élaboration de ce travail les prescriptions formulées par J. Batany, P. Contamine, B. Guenée et J. Le Goff dans leur «Plan para el estudio histórico del vocabulario social del Occidente

* El presente trabajo ha sido realizado en la Facultad des Lettres de l'Université de Caen (U. E. R. des Sciences de l'homme), bajo la dirección del profesor J. Batany, gracias a una beca postdoctoral otorgada por la Consejería de Educación del Gobierno de Canarias.

La autora desea mostrar su agradecimiento más expresivo al profesor J. Batany por su inestimable ayuda como inspirador del tema del trabajo, habiendo supervisado directamente la realización del mismo y revisado su redacción final.

¹ Le *Dit de Sainte Eglise* (*Dit...*), *L'Etat du Monde* (*L'Estat...*), *La Complainte d'Outre Mer* (*Complainte...*), *Les Plaies du Monde* (*Plaies...*) et la *Nouvelle Complainte d'Outre Mer* (*Nouvelle...*). Tous dans l'édition des *Oeuvres Complètes de Rutebeuf*, publiées par E. Faraal et J. Bastin, Paris, Ed. A. et J. Picard, 1977. T. I et II.

medieval»² que J. Batany a appliquées, en ce qui concerne une partie du lexique, dans «El vocabulario de las categorías sociales en algunos moralistas franceses hacia 1200»³.

Notre travail se subdivise en deux grandes parties: nous distinguerons dans le lexique social de notre auteur d'une part les éléments génériques et les éléments spécifiques. Il convient de l'autre d'expliquer en quoi donc consistent les uns et les autres. Prenons dans cette perspective l'exemple utilisé par J. Batany pour expliquer ces deux expressions; il s'agit de la formule moderne «classe bourgeoise». Il est bien facile d'y distinguer deux concepts différents: «classe» est l'indicatif de l'idée d'un ordre social, d'une partition de la société; c'est donc l'élément générique qui fonctionne comme le support de l'idée de catégorie sociale. «Bourgeoise» permet la classification de cette classe dans un système, étant donné le contenu "bourgeoise" en fonction de son opposition à une autre catégorie différente.

1. ELEMENTS GENERIQUES

a) Les termes «ordres» ou «états», préférés et presque exclusifs pendant le moyen âge pour renvoyer aux divisions de la société, ne se trouvent presque pas dans le vocabulaire de notre auteur. Il aurait été normal d'attendre la présence du mot «ordre», puisque «ordo» avait désigné dès l'antiquité, en ce sens-là, les divisions sociales, quoique son cadre de référence soit essentiellement religieux, tel qu'il est utilisé dans sa seule occurrence dans les textes choisis. Nous y reviendrons plus tard. Par ailleurs, dans le lexique médiéval, «état» est le mot dont le contenu est le plus proche, sans être absolument son synonyme, du concept moderne «classe». Sa présence se détecte, avec cette acception, depuis la fin du XII^e siècle, et son usage devient généralisé dans les traités moraux des XIV^e et XV^e siècles. Cependant, nous ne l'avons pas trouvé une seule fois dans nos textes, sauf pour intituler une des compositions, *L'état du Monde*, mais avec un signifié plus général qui tombe hors du domaine de notre travail.

Pour représenter la notion de la catégorie sociale, Rutebeuf se sert de préférence, comme terme de base, du substantif, vague et imprécis, «gent», qui, employé sans déterminant, désigne un ensemble d'hommes; par exemple: «Assez de gent sont moult dolant»⁴; dans ce cas-ci nous pensons qu'il s'agit de la catégorie en question, de la noblesse. Un pareil emploi se trouve dans le vers «Ou vous i envoie de gent»⁵ où «gent» représente l'armée du roi, étant donné qu'ici Rutebeuf s'adresse au roi pour le prier d'envoyer des secours en

² *Órdenes, estamentos y clases* (Coloquio de historia social, Saint Cloud, 24-25 mayo, 1967). Siglo XXI, 1978.

³ *Ibidem*.

⁴ *Complainte...*, v. 57.

⁵ *Complainte...*, v. 79.

Terre Sainte. Par contre, c'est l'armée ennemie, l'armée musulmane qui est désignée par «gent» dans «Donc verriez granz coulz doneir Seur le sozdant et seur sa gent»⁶.

D'autres emplois sont beaucoup plus généraux; ainsi «...gent ne se vuelent entramer Qu'es cuers des genz tant entre amer»⁷ ou «Et uzereir et gent trichier»⁸.

Parfois le mot «gent» va être accompagné d'un adjectif de type moral comme dans «fole gent», «estrange gent», expressions qui n'ont aucun intérêt pour nous.

Les emplois de «gent» qui nous intéressent le plus sont ceux où sa signification est limitée et précisée par un adjectif désignant un groupe social; c'est le cas de «gent clergie» (les clercs) opposé d'un côté à «gent laïe» (les laïcs)⁹ et d'autre côté à «pauvre gent»¹⁰ et à «gent menue»¹¹ (la classe inférieure de la société); ou ceux dans lesquels «gent» est spécifié par une proposition relative avec la même fonction jouée par les adjectifs que nous venons de voir.

Dans *L'Etat du Monde*, la profusion de l'emploi de «genz» pour évoquer la diversité des conditions sociales est plus grande que dans les autres textes choisis. Le mot va toujours indiquer les classes populaires et jamais ne sera employé pour désigner les classes privilégiées — le clergé et la noblesse — qui seront nommées par d'autres expressions.

Rutebeuf va définir les «baillis» comme «...une autre gent: Cil qui ne donnent nul argent»¹² (c'est-à-dire, ceux qui n'achètent pas leurs postes à la différence des «prevost» qui «acensent les provostez»). En réalité, la proposition relative joue le rôle d'un simple élément différentiel en rapport avec l'autre profession dont il vient de parler. Mais cette différence n'offre aucun renseignement en rapport avec les fonctions de ces deux métiers. Leurs fonctions, nous les connaissons d'après les institutions historiques qu'ils représentent.

Les «marchands» sont «...gent d'autres manieres Qui de vendre sont coustumieres»¹³. Dans ce cas, la catégorie sociale dont on parle est définie dans la proposition relative, d'après la fonction essentielle du groupe, c'est-à-dire, d'après son activité sociale: en définitive, par le verbe, «vendre».

Enfin, «Encor i sont ces genz menues Qui besoignent parmi ces rues Et chascuns fet divers metiers»¹⁴. Ici, «gent menue», c'est l'expression qui sert à désigner par elle-même, la classe sociale: les plus pauvres, les inférieurs. Leur

⁶ *Complainte...*, v. 254-255.

⁷ *Plaies...*, v. 7-8.

⁸ *Nouvelle...*, v. 302.

⁹ *Complainte...*, v. 139-140; *Plaies...*, v. 34-35.

¹⁰ *L'Etat...*, v. 55.

¹¹ *L'Etat...*, v. 135.

¹² V. 107-8.

¹³ V. 121-2.

¹⁴ V. 135-7.

fonction sociale est indiquée par le verbe «besoignent», ‘travaillent’; la diversité existant au sein du groupe est exprimée dans le vers «chacun fet divers métiers». Il s’agit, donc, des métiers exercés par les artisans qui développent leurs activités dans les villes, à la différence des travailleurs agricoles, appelés dans le texte «paysanz des vignes»¹⁵, eux aussi appartenant à la «gent menue».

Rutebeuf ne parle d’«ordre» qu’à propos des moines; cela lorsqu’il prévient les clercs, qui amassent beaucoup de richesses, du mauvais usage que les «genz d’ordre» vont faire de leur héritage. «Ordre», ici, se réfère à l’ordre monastique et «genz» à l’ensemble de moines qui le composent. Le mot «ordre» ne présente pas dans ce contexte la nuance laudative qu’il avait en latin et qui continue à se manifester dans certains textes du XII^e siècle¹⁶; au contraire, le type de construction utilisée par Rutebeuf, mettant «genz» devant «ordre», donne à cette expression une nuance péjorative, qui rend évident son mépris pour les moines. Cela se perçoit aussi dans les constructions «cil qui font la nouvelle epistre» ou «cil qui sovant ont rimoié»¹⁷, expressions où, tout en désirant ne pas les nommer directement, Rutebeuf fait allusion à eux par une périphrase où ils sont représentés en fonction de leurs déviations en rapport avec l’orthodoxie de la Sainte Eglise. Ces deux dénominations constituent aussi un élargissement insidieux depuis une petite école car l’auteur généralise et élargit le groupe qui était formé au début par plusieurs franciscains à la totalité des moines.

Cet emploi du mot «gent» comme une constante et avec l’appui de syntagmes pour exprimer la dénomination des groupes sociaux — possédant à cette époque un minimum d’organisation ou réglementation interne — rend évident un certain vide lexical chez notre auteur et il permet aussi de deviner l’absence d’expressions concrètes et précises pour évoquer la notion de catégorie sociale dans le vocabulaire de l’époque.

b) D’autres types d’énoncés peuvent être considérés comme ce que J. Batany appelle «dénominations abstraites» ou «degré inanimé de la typologie»¹⁸. Il s’agit dans nos textes des mots «chevalerie»¹⁹ et «Sainte Yglise»²⁰ qui ne désignent pas exactement deux catégories sociales, mais elles suggèrent les valeurs propres à chacune d’elles.

L’emploi de «chevalerie» pour évoquer la noblesse — catégorie qui, d’après le schéma de Gérard de Cambrai et d’Adalbéron de Laon, correspond, comme nous le verrons plus tard, avec les «genz de guerre», c’est-à-dire, les combattants — est usuel dans les textes écrits en ancien français depuis

¹⁵ *L’Estat...*, v. 144.

¹⁶ Cf. J. Batany, «El vocabulario...», pág. 67.

¹⁷ *Dit...*, v. 45 et 65.

¹⁸ «Normes, types et individus: la présentation des modèles sociaux au XII^e siècle», *Actes du colloque des 5 et 6 mai 1978 «Littérature et Société au Moyen Age»*, publiées par D. Buschinger. Amiens, Centre d’Etudes Médiévales, 1978.

¹⁹ *L’Estat...*, v. 147; *Plâtes...*, v. 105.

²⁰ *Dit...*, v. 3, 51 et 75; *L’Estat...*, v. 48.

1150²¹. Mais, la chevalerie est aussi un code de valeurs, une éthique, un statut social modèle, «grant chose», dit Rutebeuf. Et c'est justement quand il veut parler de toutes ces choses, en définitive, de l'idéal de la chevalerie, qu'il va choisir le mot «chevalerie». Il veut rappeler de cette façon à une noblesse qui, d'après lui, est à ce moment-là en franche déchéance —chevalerie a passé gales»²²—, toutes les valeurs qui sont à elle, tous les exploits des braves chevaliers d'autrefois: «Recommenciez novele histoire»²³.

Par trois fois Rutebeuf désigne l'institution ecclésiastique par la dénomination «Sainte Yglise». Il nous semble y voir un souci de la part de l'auteur pour la différencier des ordres monastiques, pour lesquelles il a montré, plusieurs fois, une antipathie manifeste. Notre raisonnement se fonde sur le fait que cette dénomination n'est utilisée que dans les textes où il parle explicitement des moines. Donc, la *Sainte Yglise* est quelque chose de plus qu'une simple institution pour Rutebeuf. Elle signifie aussi l'orthodoxie, la droite loi, la vérité en face des tendances hérétiques de «ceux qui font la nouvelle epistre», nette allusion aux nouveautés doctrinales introduites par les Frères.

On peut, donc, parfaitement appliquer à ces deux dénominations abstraites dont nous venons de parler, les mots de J. Batany lorsqu'il commente les termes «chevalerie» et «clergié» du prologue de Cligés. Il écrit: «ces mots abstraits désignent clairement, sinon des catégories sociales à proprement parler, du moins les valeurs qui définissent et justifient certaines catégories pas n'importe lesquelles, il est vrai, mais seulement celles qui ont une fonction éminente dans la culture»²⁴.

d) D'autres mots portent un signifié étroitement lié au concept de catégorie sociale, les suffixes formant partie comportent une notion socio-professionnelle.

C'est le cas de mots terminés en *-eur*, terminaison de l'agent de l'ancien français. Ce suffixe uni à un thème verbal ou à un substantif postverbal, désigne la personne exerçant un métier, une fonction, une activité sociale, qui est en rapport avec l'action exprimée dans le radical.

Il apparaît dans «tournoieor» (qui présente aussi les variantes graphiques en *-eour* et *-ieür*)²⁵, «sejourneour»²⁶, «pledeeur»²⁷, «vendeeur»²⁸, «maieur»²⁹

²¹ Cf. J. Batany, «Du bellator au chevalier dans le schéma des 'trois ordres'. Etude sémantique». *Actes du 101^e Congrès National des Sociétés Savantes. (Lille, 1974)*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978.

²² *L'Estat...*, v. 147-159.

²³ *Complainte...*, v. 16.

²⁴ «Normes, types et...», pag. 179.

²⁵ *Complainte...*, v. 135; *Nouvelle...*, v. 51 et 115.

²⁶ *Nouvelle...*, v. 52.

²⁷ *L'Estat...*, v. 81.

²⁸ *L'Estat...*, v. 82.

²⁹ *L'Estat...*, v. 93.

dont le suffixe a une origine différente, «acheteur»³⁰ et «exécuteur»³¹.

En réalité, de tous ces mots, ceux qui vraiment indiquent une notion socio-professionnelle ne sont que le «tournoieur», c'est-à-dire, le chevalier qui cherche «places a tournoier», le «pledeeur», associé au verbe «plaidier», 'litiger', donc il fait référence à l'avocat, et le «maieur», le maire de la ville, dont Rutebeuf ne dit rien de sa fonction peut-être parce qu'il ne cherchait qu'un mot à rimer avec «pieur».

Les termes à terminaison *-ier* sont fréquents dans nos textes pour désigner les personnes avec un statut bien défini. Ces mots sont formés sur la base d'un substantif désignant l'objet sur lequel s'exerce l'activité de l'individu. En conséquence, le métier est en rapport avec l'objet ou l'animal exprimé dans la racine. C'est le cas de «chevalier», qui lie le noble à son cheval, symbole de son rôle social³²; «escuier», qui représente le jeune noble qui n'a pas été encore adoubé, dont l'un des principaux devoirs est celui de porter l'écu de son seigneur; «provandier»³³, mot formé à partir du substantif «provende», 'provision de vivres'. En ce qui concerne «viandier», mot qui rime avec «provendier», le terme n'est pas employé dans notre texte avec la signification que lui accordent les dictionnaires d'ancien français, à savoir 'celui qui procure la nourriture'. Par contre, il fonctionne comme un adjectif avec le sens de 'goulu'; «escolier»³⁴ évoque la dernière catégorie parmi les clercs. Il assiste encore à l'«eschole», c'est donc l'étudiant. Sa vie, si nous en croyons Rutebeuf, est d'une grande dureté, comparable à celle d'un «collier»³⁵, mot formé à partir de «col», désignant le portefaix, c'est-à-dire, celui qui porte au col.

Le suffixe de localisation *-ois* est présent dans le mot «bourgeois»³⁶, mais la signification du terme a dépassé son contenu originel 'habitant d'un bourg' pour acquérir des connotations sociales plus marquées. Il est pareil pour le substantif «paysanz»³⁷, dont le suffixe topographique *-and* indique le lieu d'origine. Sa signification primitive est donc 'homme du pays'.

Le fait le plus remarquable dans ces mots, abstraction faite de «bourgeois» et «paysanz», c'est que les suffixes introduisent un critère de fonctionnalité plutôt qu'un critère de classification institutionnelle. Cependant, il convient de mettre à part le cas de «provendier»: la fonction passive manifestée dans sa signification est le trait caractéristique d'une classe sociale privilégiée, celle dont les besoins matériels doivent être satisfaits par une classe inférieure, puisque sa seule fonction est celle de prier.

³⁰ *Complainte*..., v. 130.

³¹ *Nouvelle*..., v. 117.

³² *Plaies*..., v. 19; *Nouvelle*..., v. 71 et 245.

³³ *Complainte*..., v. 109.

³⁴ *L'Etat*..., v. 89; *Plaies*..., v. 37 et 89.

³⁵ *Plaies*..., v. 90.

³⁶ *Nouvelle*..., v. 281.

³⁷ *L'Etat*..., v. 144.

2. ELEMENTS SPECIFIQUES

Les éléments spécifiques de la dénomination se définissent à partir de leur organisation dans des systèmes. En principe, chaque système devrait correspondre à une catégorie sociale bien définie, mais nous verrons que dans nos textes ces systèmes ne vont pas être toujours cohérents.

a) Un premier classement social se produit à partir de l'opposition entre riches et pauvres. Cette dualité sociale est une constante dans la littérature médiévale, surtout chez les moralistes. Dans nos textes cette opposition fondée sur la richesse ou la pauvreté se manifeste en termes relatifs ou absolus.

Nous disons relatifs parce que cette opposition peut se présenter à n'importe quel niveau de l'échelle sociale. Par conséquent, la richesse ou la pauvreté, envisagées dans cette perspective, ne constituent pas des critères à partir desquels on puisse établir une classification sociale du point de vue économique. Cela est évident dans notre texte, lorsque on parle des nobles ruinés. «pauvres gentils homes»³⁸, qui passent par une situation de pénurie économique et ils ne peuvent, donc, maintenir leur statut social. Mais il s'agit d'une situation temporaire puisque leur lignage leur garantit une place parmi les nobles.

Mais ce type d'opposition offre un intérêt surtout du point de vue moral, car il peut arriver jusqu'à influencer les conduites et les rapports humains. Cela se voit lorsque Rutebeuf parle dans les *Plaies du Monde* de la «gent laïe»³⁹ (il réunit sous cette dénomination l'ensemble de la classe populaire, ayant nommé les chevaliers et les clercs dans un autre passage du poème). Il y met en évidence la pénible situation du plus pauvre, qui est même rejeté par sa famille: «Qui riches est s'a parenté; Mes povres hom n'a parent té». Dans les vers suivants Rutebeuf continue à décrire la détresse de ces malheureux qui sont même appelés fous: «Qui n'a riens s'est fols clamez.» On voit donc apparaître ici le fameux couple de la littérature médiévale «vilain (paysan)/-fou»: c'est-à-dire, l'identification du pauvre, du mendiant, au malade mental, ou, ce qui est pareil, au possédé du démon.

D'ailleurs des expressions comme «les povres Dieu»⁴⁰, «povres vielles chenues»⁴¹, «le povre»⁴² constatent l'existence d'un groupe marginal, composé soit d'indigents, soit d'infirmes, soit de chômeurs, qui vivent dans des conditions déplorables. J. Batany, lorsqu'il parle de la présence de cet «out-group» dans les revues d'«états» écrit: «Chercher les pauvres dans les revues d'«états» n'est pas y étudier une catégorie fonctionnelle comme d'avance pour les rois, les évêques, les chevaliers, les marchands ou les

³⁸ *Nouvelle...*, v. 211.

³⁹ *Plaies...*, v. 1-34.

⁴⁰ *Plaies...*, v. 52; *Nouvelle...*, v. 283.

⁴¹ *Nouvelle...*, v. 202.

⁴² *L'Estat...*, v. 57.

paysans; c'est voir comment le classement fonctionnel peut y être mis en échec par l'intervention d'une mesure quantitative limitant la perspective d'un «pouvoir»⁴³.

Dans le *Dit de Sainte Eglise* l'opposition riches/pauvres vise à acquérir une valeur absolue, car, quand Rutebeuf parle du comportement des moines envers la société, il n'y distingue que ces deux grands groupes: «Qu'a povre gent font si le sort Et au riches font feste et joie» (v. 92-3).

Ce type d'opposition offre un classement social fondé sur un seul critère. Mais, ce n'est pas un critère valable dans notre perspective actuelle d'autant plus qu'il ne permet pas une nette division en catégories sociales.

Les critères pour lesquels un individu appartient à une catégorie ou à une autre sont très divers et souvent très ambigus comme nous le verrons ensuite.

b) Il existe des termes très précis qui évoquent des institutions traditionnelles, faciles, donc, à classer dans une catégorie définie.

Dans l'institution ecclésiastique Rutebeuf distingue d'un côté les «prelats» et d'un autre le reste des «clercs». Il n'emploie jamais le mot évêque; c'est pour cela que nous pensons que «prelat» —dont le contenu sert à désigner n'importe quel dignitaire ecclésiastique—, fonctionne ici comme son synonyme. La seule référence à leur degré dans la hiérarchie ecclésiastique nous la trouvons dans le vers «Il (Dieu) vous a si haut monté»⁴⁴. Mais, à part cette allusion, rien ne nous renseigne ni de leurs devoirs ni de leurs fonctions.

Parmi les clercs Rutebeuf évoque plusieurs grades et fonctions. Ainsi, il parle en passant de l'«archidiacre», du «deien»⁴⁵, du «chanoine»⁴⁶, du «devin» et du «decretiste» (docteurs en théologie et en droit, respectivement)⁴⁷; et, par le moyen d'une périphrase —«...clers d'autre guise, Que quant il ont la loi aprise»⁴⁸—, il évoque les clercs qui ont fait des études de droit et qui font le métier d'avocat. Il s'arrête un peu plus lorsqu'il parle des «escoliers» dont il nous décrit leur dureté de vie «en estrange terre» où ils sont venus pour «pris et por honor conquerre»⁴⁸. Mais rien de plus sur leur statut. La seule différence qu'il établit entre eux et le reste du clergé est du type moral: «Tuit clerc, fors escoler, vuelent Avarisce acoler»⁵⁰.

Les allusions aux fonctions du clergé (prélats et clercs y compris) ne sont pas très abondantes, pour ne pas dire nulles. Parmi les multiples reproches que Rutebeuf dirige contre les clercs, deux de ceux-ci font une vague référence à l'abandon de la part des clercs de leurs principaux devoirs: *prier*

⁴³ M. Mollat, *Les pauvres au moyen âge*, Paris, 1978.

⁴⁴ *Complainte...*, v. 108.

⁴⁵ *Plaies...*, v. 65.

⁴⁶ *L'Estat...*, v. 49.

⁴⁷ *Dit...*, v. 37.

⁴⁸ *L'Estat...*, v. 79-81.

⁴⁹ *Plaies...*, v. 91-2.

⁵⁰ *L'Estat...*, v. 89.

(«ne volez aler aus matines», «ne volez pas dire un siaume»⁵¹) et *faire la charité* («...et le remanant humblement Deussent il communement A la povre gent departir»⁵²). Cela, il est évident, ne permet que de faire un jugement strictement moral. La situation privilégiée des clercs, nous l'avons déjà vue, est exprimée par l'adjectif «provandier».

Exclus de l'institution ecclésiastique, les moines constituent deux grands groupes; d'un côté Rutebeuf réunit sous le terme «relegieus» les deux grands ordres monastiques, Bénédictins et Cisterciens, qui sont désignés par la couleur de leurs habits: «Li un sont moine blanc et noir»⁵³; et de l'autre côté, il parle des «Mediants»⁵⁴, dont il n'énumère pas les différentes communautés puisque «plus i ad de vint manieres».

Les mots qui représentent les hauts dignitaires de la hiérarchie politique féodale, «empereor», «roi», «duc», «quens», «baron», sont abondants dans les textes. Dans la *Complainte d'Outre Mer* et dans la *Nouvelle Complainte d'Outre Mer*, Rutebeuf fera même appel direct et personnel aux nobles qui portent ces titres: Il s'adresse au «Rois de France», au «Rois d'Aingleterre», au «cuens de Flandres» au «dus de Borgogne», etc., en leur priant d'aller conquérir la Terre Sainte. Mais, comme il se passait pour la hiérarchie ecclésiastique, nous ne trouvons pas, ici non plus, un traitement spécifique à partir duquel on pourrait établir les degrés existants entre ces termes.

D'autres termes spécifiques font référence à l'occupation, surtout ceux qui portent le suffixe *-eur*, que nous avons déjà commentés. C'est le cas du mot «tournoieor» qui désigne les chevaliers qui fréquentent les tournois, ce qui indique une déviation de la fonction principale du chevalier, la guerre. Rutebeuf nous montre un portrait peu édifiant de leurs comportements: «Vos ne pociz micux foloier. Nos despendeiz, et, sens raison, Votre tens et votre saison». Peut-être, à cause des excès qu'on y commet, le mot comporte une nuance péjorative dans ce texte. Nous reproduisons ici un témoignage de l'époque, celui d'un prêcheur dominicain de la moitié du XIII^e siècle, qui critique durement les mauvaises habitudes qui se sont développées dans les tournois: «...parmi les choses condamnables, il faut compter les prodigalités insensées faites en cette circonstance par des chevaliers qui se ruinent d'un seul coup, eux, leurs enfants et leur maison, pour acquérir une vaine gloire et se faire proclamer preux et vaillants. Sans parler de ceux qui profitent de l'occasion pour assouvir des rancunes privées et violent les conditons du combat régulier...»⁵⁵.

L'appartenance à une classe sociale est aussi une question du sang. Cela en ce qui concerne la noblesse. Nous le constatons dans le cas de l'«écuiier»: il ne sera pas chevalier avant son adoubement mais il l'est déjà d'après son

⁵¹ *Complainte...*, v. 89; *Nouvelle...*, v. 114.

⁵² *L'Estat...*, v. 53-5.

⁵³ *L'Estat...*, v. 13; *Dit...*, v. 23.

⁵⁴ *L'Estat...*, v. 17.

⁵⁵ E. Faral, *La vie quotidienne au temps de Saint Louis*, Paris, Hachette, 1938, pag. 39.

lignage: «S'estes chevalier leiz la couche»⁵⁶. Jusqu'au moment de son adoubement, l'«écuyer», à part l'assistance à son seigneur, il se dédie à d'autres activités: l'une, propre de sa condition sociale, la chasse; mais, l'autre, —et cela nous étonne— plus propre à un manant ou à un bourgeois: vendre le blé et l'aumaille au marché⁵⁷.

Mais, il apparaît que la richesse est aussi un critère valable pour s'introduire parmi les nobles: «Noblement est venuz a cort Cil qui done...»⁵⁸.

La fonction de la justice est si liée à la condition du chevalier que Rutebeuf semble confondre le rôle du chevalier avec celui d'un juge: «Chevaliers de plaiz et d'axises Qui por vos faites justices»⁵⁹. Il s'agit ici de petits seigneurs féodaux qui exercent une fonction de basse justice. Mais le mot chevalier est aussi évoqué avec les traits caractéristiques qui font de lui un modèle social. «loiaus et preus»⁶⁰, et qui renvoient au code de valeurs de l'ordre auquel il appartient, la chevalerie.

La population des villes est représentée par le mot «bourgeois». Mais, ce mot, qui est accompagné dans une occasion de l'adjectif «riches», a d'autres connotations sociales plus fortes que la simple désignation du lieu de résidence. Grâce à leur façon particulière de faire les opérations commerciales («seur lettre ou seur plege ou seur nans») les bourgeois sont devenus de vrais potentats. Ils ont même acquis, dit Faral, un certain pouvoir politique comme conséquence du développement de leurs fortunes personnelles et des organisations corporatives auxquelles ils appartiennent⁶¹.

Nous n'enregistrons pas dans nos textes le mot «marchand», mais cette catégorie professionnelle est évoquée par une périphrase, «gent... qui de vendre sont costumieres». Ils pratiquent aussi l'usure comme forme de s'enrichir. Rutebeuf leur accorde deux traits qui les caractérisent: l'un, le type de marchandise qu'ils vendent, «choses plus de cinq cens paires Qui sont au monde necessaires», et l'autre, leurs tromperies sur la marchandise, «Ils font maint mauvais serment...»⁶².

L'importance des marchands fut si grande à cette époque qu'un jongleur parle même d'un «ordre de marchands», en le situant au même niveau que l'ordre de chevalerie⁶³.

D'autres termes comme «provost», «bailli» et «maieur» évoquent des institutions étroitement liées à la vie urbaine. Rutebeuf ne nous dit rien sur leur statut social. La seule différence établie entre les «provost» et les «baillifs», c'est la façon d'obtenir leurs postes: les premiers achètent les

⁵⁶ *Nouvelle...*, v. 171.

⁵⁷ *Nouvelle...*, v. 135-182.

⁵⁸ *L'Estat...*, 165-6.

⁵⁹ *Nouvelle...*, 245-6.

⁶⁰ *Plaies...*, v. 119.

⁶¹ *Op. cit.*, pág. 59.

⁶² *L'Estat*, v. 121-134.

⁶³ E. Faral. *op. cit.*, pág. 64.

«prevostez», les «baillifs» sont nommés par un seigneur. Tous les deux en profitent pour leur intérêt.

La classe inférieure de la société, les «genz menues», sont considérées en deux groupes, d'après leurs fonctions. D'un côté, les artisans ou ouvriers puisqu'ils font plusieurs métiers. Et d'autre, les «paï sanz», c'est-à-dire, les agriculteurs. Rutebeuf ne parle que des «paï sanz des vingnes»; il faut penser qu'il a l'intention de désigner tous les agriculteurs et que la restriction imposée par le complément «des vingnes» est plutôt due aux besoins de rime. Ce ne sont pas les serfs, il s'agit d'une classe sociale qui possède une certaine organisation. Faral établit même une sorte de hiérarchie entre les différents métiers. Il y en avait: «des métiers de luxe», c'est-à-dire, plus nobles, comme ceux des orfèvres, des barilliers, des sculpteurs, des armuriers... Mais notre auteur ne s'arrête pas à ces considérations. Ce qu'il veut surtout signaler est l'absence de scrupules au moment de demander le prix de leurs travaux.

De tous ces faits, nous pouvons tirer la conclusion que Rutebeuf n'a pas une conception de la société divisée en catégories sociales strictement définies qui s'opposent entre elles. Il y a des catégories qui restent cependant bien différenciées comme l'institution ecclésiastique ou la classe inférieure. L'appartenance des éléments à une catégorie se définit à partir de leur fonction dans la plupart des cas. Dans cette perspective il faut signaler l'absence d'un terme dans le lexique pour regrouper tous ces mots qui désignent une catégorie sociale intermédiaire liée au développement urbain—, située entre la noblesse et les «genz menues». C'est ce que plus tard, à la fin de ce siècle, Jean Condé, appellera «peuple moyen».

c) Dans l'ensemble des cinq pièces choisies, les divisions sociales ne sont pas toujours les mêmes. Dans le *Dit de Sainte Eglise*, l'intention de l'auteur est d'avertir l'institution ecclésiastique face au péril que les ordres monastiques constituent pour son intégrité. C'est pour cela qu'il n'envisage que les moines d'un côté et l'Eglise de l'autre, y compris, laïcs et clercs.

L'Etat du Monde, comme le titre le souligne, a un caractère moralisant. L'auteur attaque l'avarice comme le vice dominant de la société et pour le démontrer il prend successivement à partie les différents groupes sociaux. Il en va de même pour la *Nouvelle Complainte d'Outre Mer* et la *Complainte d'Outre Mer*, où l'auteur passe une sorte de revue des diverses classes de la société à l'occasion de son sermon. Ce sont donc les deux textes qui vont nous offrir une perspective de la société plus diversifiée.

Enfin dans les *Plaies du Monde*, trois plaies frappent l'humanité entière qui est divisée en trois parties: la «gent laïe», la «gent clergie» et la «chevalerie». Cette division tripartite de la société nous renvoie au schéma des «trois ordres»; c'est-à-dire, à la théorie trifonctionnelle de la société énoncée, à l'environ de l'an mille, par Gérard de Cambrai et Adalbéron de Laon. Cette théorie est résumée dans le passage suivant: «Ici bas, les uns prient, d'autres combattent, d'autres encore travaillent» o, ce qui est pareil,

«Dès l'origine, le genre humain était divisé en trois, entre les gens de prière, les cultivateurs et les gens de guerre»⁶⁴.

Cette théorie trifonctionnelle de la société réussit à s'imposer dans le Nord de la France aux XI^e et XII^e siècles, fut ignorée à d'autres époques, et, finalement, elle a joué le rôle de soutien de la monarchie du XV^e au XVII^e.

Dans le schéma de Rutebeuf, le parallélisme est évident entre la «gent clergie» pour représenter «ceux qui prient» et la «chevalerie» pour évoquer la fonction militaire de «ceux qui combattent». Mais la «gent laïe» semble ne pas correspondre aux travailleurs et aux cultivateurs de l'ancienne formule. Et cela, c'est pour conserver la ternarité du schéma: «gent laïe» est le seul terme qui peut réunir la diversité existante entre le reste de la société qui n'entre pas dans les deux autres catégories évoquées. Et cela, Rutebeuf le sait.

CONCLUSIONS

Il n'existe pas chez Rutebeuf de conception d'une société fermée, rigide. C'est évident même quand il l'envisage sous le schéma des «trois ordres», étant donné la fragilité de la notion «gent laïe».

Par contre, Rutebeuf nous offre le portrait d'une société changeante et multifonctionnelle. Seulement, l'institution ecclésiastique donne l'impression d'une organisation stable et bien définie.

Les catégories laïques reflètent les contradictions d'une société qui n'est pas encore tout-à-fait conformée. Le transfert est possible d'une classe à l'autre. C'est pour cela qu'il n'existe pas encore une nomenclature pour dénommer ce que nous appelons «classes sociales». Il s'agit, plutôt des catégories socio-professionnelles, ce que nous nommons aujourd'hui des «rôles sociaux».

⁶⁴ G. Duby, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, Ed. Gallimard, 1978, pág. 25.